

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE ACTEUR D'ACTES D'INTIMIDATION

Reconnaître les signes qu'un jeune pose des gestes d'intimidation :

Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges. Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Il est important de reconnaître les signes si vous voulez agir. Un jeune peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur.

Reconnaître les signes d'un intimidateur :

- Il a un grand besoin de dominer.
- Il manque d'habiletés interpersonnelles.
- Il croit que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Il va percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Il éprouve peu de remords et a de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Il donne souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.
- Il a déjà vécu de l'intimidation et se promet de ne plus se laisser faire.

Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre jeune fait de l'intimidation, qu'il s'agisse d'un membre du personnel de l'école, d'un entraîneur, d'un parent ou d'un autre jeune.

- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et ainsi, aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Au besoin, demandez de l'aide à tout autre intervenant de l'école (TTS, TES, psychoéducatrice, psychologue). N'hésitez pas à avoir recours à de l'aide spécialisée des services à la famille et aux jeunes par le biais du CIUSSS ou en clinique privée.

Vous pouvez agir pour aider votre enfant à cesser l'intimidation!

Si vous apprenez que votre jeune fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- **Restez calme** et **écoutez** ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez **la situation très au sérieux**.
- **Expliquez-lui la gravité** et **les conséquences** de ses actes ou de ses paroles.
- **Imposez-lui une conséquence** que vous jugez **adaptée à la situation**.
- **Collaborez** avec le personnel de l'école afin de **régler rapidement la situation**.
- **Offrez-lui l'aide** dont il a besoin.
- Voyez avec lui comment il peut **exprimer sa colère sans faire de tort** aux autres.
- **Discutez** avec lui de tout **exemple d'intimidation** qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo ou dans la rue.
- **Rappelez-lui** qu'il est important de **respecter** les personnes **malgré leurs différences** (article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne).

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE ACTEUR D'ACTES D'INTIMIDATION

Agissez pour prévenir la cyberintimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de la cyberintimidation :

- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous.
- Supervisez ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre). Limitez l'accès au cellulaire ou au réseau sans fil (internet).
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel.
- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne face à face.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne peut être tout aussi blessant que de la violence physique.
- Dites-lui qu'il est important de respecter la vie privée des autres, qu'il ne faut pas accéder à leurs fichiers informatiques ou à leur téléphone cellulaire ou appareil électronique, etc.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

En **tout temps**, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.

